

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 7 septembre 2022

Rapporture : Elisabeth SANTI

DA 191 – 22.09 CRÉDIT BRUT DE CHF 530'000.00 TTC DESTINÉ AU RENOUVELLEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX – 3^E ÉTAPE

M. DESTANNES, Technicien en génie civil au service de l'environnement urbain (SEU), présente la DA 191 – 22.09. Il souligne l'importance de l'aménagement d'espaces propices aux activités ludiques dans une ville fortement urbanisée.

Le Conseil municipal de Vernier vote régulièrement des crédits pour l'aménagement, la sécurisation et la mise aux normes des places de jeux pour renouveler, entretenir et sécuriser les plus anciennes, certaines ayant plus de 15 ans.

Les aires de jeux sont désormais conformes aux normes EN – 1176 « Engins de jeux » et EN – 1177 « Revêtements de surfaces ».

La durée de vie d'une place de jeux est d'environ 15 ans et celle des sols amortissants est d'environ 10 ans. Des contrôles annuels sont obligatoires selon la EN 1176 – 7.

Les demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux nous sont soumises en 4 étapes de 2 à 3 ans pour les motifs suivants :

- L'amortissement de telles installations débute la première année d'utilisation.
- Une place de jeux peut être réexaminée 2 ou 3 ans après sa réalisation, pour tenir compte de l'évolution de l'aménagement du territoire ; par exemple la construction de nouvelles habitations à proximité.
- Si les étapes étaient plus longues, il se pourrait que l'amortissement débute alors que certaines installations devraient déjà être revues.

Le 15 mai 2018, le Conseil municipal de Vernier a voté un crédit d'un montant de CHF 200'00.00 TTC pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 1^{ère} étape (DA 318 A – 18.05) pour des travaux durant les années 2018 et 2019 (École de Châtelaine).

Le 28 janvier 2020, le Conseil municipale de Vernier a voté un crédit d'un montant de CHF 662'000.00 TTC pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 2^e étape (DA 497 – 19.12) pour des travaux durant les années 2020 à 2022 (EVE du Lignon, École des Libellules, École d'Aire, Parc du Lignon, École de Poussy, Jeux d'eau du parc de Balexert, École du Lignon, Jardin Robinson du Lignon, École Bourquin, École de Vernier-Village).

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. Dans ce cas, les panneaux des planchers les plus usagés sont remplacés et seul le renouvellement de la couche amortissante (en EPDM) est réalisé. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité. Lorsque la structure est trop usée, le remplacement complet de l'aire de jeux est envisagé. Un nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé, la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou l'investissement à disposition pour les travaux. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le SEU prépare un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements, respectant ces critères, seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours. Cette manière de procéder a fait ses preuves lors des précédents renouvellements de places de jeux et offre l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets lors de consultations participatives.

Les utilisateurs locaux, à savoir les écoles, les EVE, les associations de quartier, les Services de l'enfance et de la cohésion sociale sont ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux.

Budget estimatif de la troisième étape :

Lieu	Budget estimatif	Année de construction	Année de Réalisation
EVE Bourquin	CHF 43'000.00	2010	2023
Ecole Avanchets-Jura (grands)	CHF 138'000.00	2010	2023
Ecole Avanchets-Salève	CHF 145'000.00	2013	2023
EVE des Avanchets	CHF 12'000.00	2008	2024
Street workout des Avanchets	CHF 19'000.00	2015	2024
Source bleue	CHF 22'000.00	?	2024
Tennis de Vernier	CHF 30'000.00	2013	2024
Tennis d'Aire	CHF 70'000.00	2002	2024
Piscine du Lignon	CHF 51'000.00	2011	2024
Total TTC	CHF 530'000.00		

Les coûts connexes liés à la DA 191 – 22.09 sont les suivants :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 53'000.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	CHF 10'600.00
Total		CHF 63'600.00

Un commissaire (UDC) souhaite revenir sur les normes EN – 1176 et EN – 1177. Ces normes obligent-elles une inspection périodique ? Il signale que, sur la place de jeux de l'école primaire du Lignon, l'axe central est désaxé et qu'il y a un risque pour les enfants. Il remet en cause la vérification et les contrôles qui sont effectués et souhaite s'assurer que ce problème a été remonté par les techniciens.

M. DESTANNES précise que toutes les places de jeux de la Commune de Vernier sont inspectées quatre fois par an. Il confirme avoir tous les rapports. Les techniciens ont vérifié et tout est conforme

Une commissaire (LES VERT.E.S) demande si les nouveaux jeux installés sont élaborés d'entente avec les utilisateurs locaux. Elle aimerait également savoir ce qu'il en est du projet des jeux d'eau au parc Chauvet-Lullin, à Vernier-Village.

M. DESTANNES confirme que les jeux sont élaborés dans toutes les écoles après avoir demandé l'avis des élèves. Concernant le parc Chauvet-Lullin, une fiche projet est notée au PPI pour des jeux d'eau.

Une commissaire (SOC) est étonnée par la norme d'environ 10 ans de durabilité pour les sols amortissants. Elle cite les jeux au quartier de l'Etang, où les sols se sont très rapidement abîmés.

M. DESTANNES reconnaît une malfaçon dans la mise en œuvre des produits dans ce quartier, le sol a été refait il y a peu de temps. Il précise que la conformité de tous les sols amortissants est testée après 5 ans d'utilisation.

Le Président (SOC) passe au vote de la DA 191 – 22.09, Crédit brut de CHF 530'000.00 TTC destiné au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux – 3^e étape, qui est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 CENTRE-VERTS'LIBÉRAUX, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC), soit à l'unanimité.